

LES ELECTIONS DU NORD

Le 7^e bureau de la Chambre se prononce sur la validation

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Le 7^e bureau de la Chambre des Députés s'est réuni hier après-midi sous la présidence de M. Girard, pour examiner la question relative à la validation des élections du Nord.

Dès le début de la séance M. Coty a donné lecture du rapport qu'il a été chargé de rédiger au nom de la Sous-Commission au sujet de la proposition déposée par MM. Inghels, Blémont, Delançois, Salengro, Valentin, Boussemart et autres et qui a principalement trait à la distribution de listes panachées.

Le rapporteur a retracé tout d'abord les travaux d'enquête de la Sous-Commission qui a convoqué M. Inghels, lequel s'était fait assister de son collègue Moutet. Elle a convoqué également les autres protagonistes, dont deux MM. Valentin et Blémont se sont présentés devant elle.

Elle a entendu ensuite sur leur demande MM. Daniel-Vincent et Fougère. La Sous-Commission a enfin recueilli les déclarations de MM. Lesage, Ducrocq, Balaypène, Crapez, Leclercq et du directeur des Postes de Lille.

M. Inghels fit parvenir une protestation au président de la Chambre.

M. Coty a continué son exposé dont voici les principaux passages :

« M. Inghels a fait parvenir une protestation au Président de la Chambre. Elle posait tout d'abord une question de droit. La distribution des listes panachées est-elle contraire à la loi électorale ? Aucun texte n'interdit et cette omission du législateur est volontaire. »

« D'autres protestataires semblent admettre que la distribution des bulletins de vote composites est en soi licite, mais disent-ils :

« Ce qui est illégal, c'est de donner un nom aux listes ainsi confectionnées. Les bulletins incriminés portaient les uns le titre de « Candidats des Sinistrés » ; les autres celui de « Liste du Bloc des Gauches ». Cette distinction subtile paraît manquer de base juridique et nous ne pouvons trouver à un motif sérieux d'annulation que si en fait une confusion avait pu en résulter dans l'esprit des électeurs. »

« Il restait à examiner un fait : Si la distribution des listes panachées n'a pas en soi, revêtu le caractère de manœuvres destinées à tromper les électeurs. Que telle ait été l'intention des auteurs des listes, cela paraît hors de doute. »

« Le résultat de l'interrogation que ces deux listes ont été toutes deux commandées par M. Lesage qui agissait pour le compte de M. Ducrocq lequel est le Conseil juridique et semble l'animateur de « l'Union des Sinistrés ». »

« M. Ducrocq a reconnu avoir fait imprimer et distribuer ces deux listes... Il a agi de concert avec un groupe d'amis dont il se refuse formellement à donner les noms. »

« Il se proposait, il le reconnaît d'ailleurs M. Inghels, en raison de son attitude dans la question des dommages de guerre, en raison aussi des attaques dirigées contre « l'Union des Sinistrés ». »

« C'était leur droit absolu mais il est inadmissible qu'ils aient organisé cette combinaison de listes panachées dont les noms variaient habilement selon les arrondissements. »

« La Sous-Commission est unanime à reprover ces agissements aussi contraires à la loyauté politique. »

« Nous devons constater pourtant que l'effet de surprise recherché par les auteurs de cette entreprise électorale, n'a pas été atteint. »

« Des bulletins ont en effet parvenus aux électeurs une dizaine de jours avant le scrutin. Des qu'ils ont été mis en circulation, ils ont provoqué un gros émoi dans les partis politiques. »

« Les divers groupes de candidats menacés dans leur solidarité se sont empressés de formuler des protestations les plus énergiques qui ont reçu la plus large publicité. D'autre part les bulletins intitulés « Candidats des Sinistrés » étaient accompagnés d'une circulaire qui exposait nettement l'objet et le but. Le nom de M. Inghels n'entre pas dans le cadre de la loi électorale puisque cette circulaire explicative était toute entière dirigée contre lui. »

« Ceux des électeurs qui ont cru devoir mettre dans l'urne un de ces bulletins ont entendu sciemment et sans erreur possible voter contre M. Inghels. »

« Appelés à voter sur la validation des élections électorales, il ne nous appartient que cette qualité d'apprécier les critiques formulées contre M. Inghels. »

« Quelles que soient nos opinions et nos sympathies pour M. Inghels, otage pendant la guerre, nous ne pouvons, sans sortir de nos attributions inodores, en un débat sur la campagne que M. Inghels a menée au sujet de ce qu'il a appelé « Le Panama des Régions dévastées » nous plus que sur la campagne qui s'est déchaînée en retour. »

« Ce débat s'est amplement institué devant les électeurs du Nord avant et pendant la période électorale. Nous n'avons pas à discuter leur verdict ! »

« La loi électorale n'est pas parfaite mais les juges que nous sommes ne saurions songer à invalider une élection pour cause d'une imperfection qu'elle contient. »

« Nous écarterons d'autant plus la solution d'annulation généralement demandée par M. Inghels que cette solution serait particulièrement injurieuse à l'égard de certains élus qui ne peuvent qu'avoir paté de ne pas avoir figuré sur les listes panachées. »

« En ce qui concerne le point de l'annulation partielle, le rapporteur a continué en ces termes : »

« Nous l'aurions proposée contre tout élu qui, trahissant envers ses co-listiers, son devoir de solidarité aurait été de connivence avec les auteurs des listes. Nous avons procédé sur ce point à une enquête complète. Nous avons entendu les témoins dont M. Inghels demandait l'annulation. »

« Aucun d'eux n'a pu apporter un fait qui permette de supposer une compromission quelconque. »

« M. Inghels a alors demandé qu'une enquête fut ordonnée par la Chambre. »

« Si en était ainsi, ordonné, les 24 élus du Nord seraient privés du droit de vote jusqu'à décision. C'est dire qu'il ne peut être question de recourir à une telle mesure d'instruction qui serait une mesure de suspicion, moins que les demandeurs en annulation n'articulent, de façon précise, des faits assez graves pour motiver une annulation. »

« Or, MM. Inghels et Blémont se sont bornés à nous remettre une note concernant les 6 témoins dont ils demandent l'annulation. Deux de ceux-ci ont déjà été interrogés de la façon la plus complète par la Sous-Commission. »

« D'après les indications verbales de MM. Inghels et Blémont, l'audition de M. Delory et du receveur des postes de Lille, aurait pour but d'établir que pour arrêter la distribution de certains paquets de bulletins panachés déjà remis à la poste, M. Lesage se serait servi du nom de M. Loucheur alors Ministre du Commerce. »

« Ce fait fut-il établi, en résulterait-il que M. Lesage aurait ainsi agi avec l'agrément de M. Loucheur ; et alors même que M. Loucheur aurait autorisé cette démarche, comment pourrait-on lui faire grief de n'avoir pas empêché la distribution de listes panachées à l'égard de la question de sinistrés, qui sont l'objet d'une réprobation unanime. »

« Enfin la démarche de MM. Berabant et Cauderlier concernerait certaines appréciations que M. Loucheur aurait énoncées au sujet de M. Inghels dans une réunion électorale à Valenciennes. »

« Il nous suffira de faire observer que les propos formellement méconnus de M. Loucheur n'ont pu évidemment enlever à M. Inghels les suffrages qui le séparent du dernier élu de sa liste. »

« En conséquence, la Sous-Commission à l'honneur de conclure en faveur de la validation des 24 députés du Nord. »

Après l'audition du rapport de M. Coty personne n'ayant demandé la parole, les membres du bureau décidèrent de passer au vote. A l'unanimité des parlementaires présents, moins deux voix communistes, le 7^e bureau ratifia les conclusions du rapporteur.

On pense que la question viendra en discussion devant la Chambre Jeudi prochain.

Les Elections de l'Aisne sont validées également

Paris, 27. — On sait que les radicaux, au lendemain du 11 mai, ont été très violemment accusés de l'Aisne une protestation véhémente. Les accusés M. Haut et de certaines manœuvres auprès des électeurs et notamment d'avoir suscité la candidature d'une liste socialiste dite « liste Degeuse » qui a fait perdre des voix à la liste du Cartel des Gauches.

Or, la Commission de la Chambre vient de décider de ne pas procéder à l'enquête qu'elle avait précédemment votée et de valider les élections. La demande d'enquête redemandée par Renaudel n'obtient que 7 voix contre 15.

Chaleureux accueil à la Déclaration de M. HERRIOT

Paris, 27. — La Presse de gauche souligne le chaleureux accueil que le Parlement a fait à M. Herriot.

Déclaration tout à la fois très adroite et très honnête, écrit « L'Ere Nouvelle ».

Le Ministère sort vainqueur de l'escarmouche de façon si décisive que nous sommes en droit d'être optimistes quant à l'issue de la bataille générale qui se livrera le 8 juillet.

« L'Ere Nouvelle » oppose le plus formel démenti à un journal anglais. Le « Daily Mail » qui a cru pouvoir annoncer que le général Nollet avait par 2 fois offert sa démission à M. Herriot.

L'accord entre le Président du Conseil et le ministre de la Guerre est parfait, ajoute ce journal.

« L'Œuvre » déclare que M. Herriot a apporté au Parlement des précisions et de rassurantes assurances.

Tout cela est net. Seuls peuvent y trouver à redire ceux qui se plaignent aujourd'hui de ce que tous les problèmes ne soient pas résolus en huit jours.

« Le Figaro » dit que le mérite de M. Herriot, c'est sa bonne foi. « Il n'a rien exagéré, rien grossi et a tenu le langage d'un bon français. L'accueil a été sympathique, mais point vibrant. »

Aucun doute, aucun malentendu dit-on en Angleterre

Londres, 27. — « L'Agence Reuter » apprend que dans les milieux politiques britanniques, on est très satisfait que les déclarations faites hier par MM. Mac Donald et Herriot, concernant l'entrevue des Chefs, montrent qu'il n'y eut jamais aucun doute dans l'esprit des premiers ministres, ni aucun malentendu entre les gouvernements britannique et français, quels que soient les malentendus qu'il peut y avoir eu dans certains milieux de la presse.

Pas de retard pour la conférence

Londres, 27. — Une note de l'Agence Reuter dit qu'on n'a à Londres, aucune connaissance d'une démarche que selon certaines informations M. Herriot aurait faite auprès de l'ambassadeur de Grande Bretagne, au sujet de la conférence interalliée sur ce que l'on a appelé « Les différends verbales au sujet de l'entrevue des Chefs ». »

Contrairement à certains bruits, il n'a pas été question d'ajourner la conférence interalliée de juillet et rien ne s'est produit qui laisse croire qu'un ajournement soit probable.

Il ne sera pas question des dettes interalliées

New-York, 27. — Le gouvernement américain a reçu l'assurance nette que seul le plan Dawes sera discuté à la conférence interalliée du 16 juillet et qu'on ne permettra pas que la question des dettes interalliées y soit soulevée.

Le Président du Conseil a reçu M. Von Hoesch

M. Herriot, président du Conseil, a reçu, à la fin de la matinée, M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

« Le Temps » dit que l'entretien a porté sur la réponse attendue du gouvernement du Reich à la note de la conférence des Ambassadeurs relative à la reprise du contrôle militaire interallié en Allemagne et sur la prolongation des accords des propriétaires de mines de la Ruhr avec la M. I. C. U. M. qui expirent le 30 juin.

Nos finances, notre commerce "vont" bien

Paris, 27. — La Commission Sénatoriale des Finances, réunie sous la présidence de M. Millès-Lacroix, a entendu M. Henry Beranger, rapporteur général, qui a fait connaître les résultats de la situation de la trésorerie et des changes, au cours de la dernière quinzaine ; les souscriptions de Bons de la Défense Nationale, ainsi que de la situation de la balance de nos exportations pour les cinq premiers mois après nettement favorable, ainsi que le rendement des impôts.

LA CLASSE 1924 AUX COLONIES

La Commission a également examiné et approuvé un projet de loi concernant l'attribution des crédits nécessaires à l'incorporation sur place aux colonies du premier contingent français de la classe 1924.

Le refus de prolongation des accords de la M.I.C.U.M.

Berlin, 27. — Le Service Parlementaire Socialiste écrit que le refus du gouvernement français d'entrer en relations directes avec le gouvernement allemand au sujet de la prolongation des accords avec la M.I.C.U.M. prouvent que l'Allemagne oppose une opposition gouvernementale au président Herriot.

Le refus de prolongation des accords de la M.I.C.U.M.

Berlin, 27. — Le Service Parlementaire Socialiste écrit que le refus du gouvernement français d'entrer en relations directes avec le gouvernement allemand au sujet de la prolongation des accords avec la M.I.C.U.M. prouvent que l'Allemagne oppose une opposition gouvernementale au président Herriot.

Le refus de prolongation des accords de la M.I.C.U.M.

Berlin, 27. — Le Service Parlementaire Socialiste écrit que le refus du gouvernement français d'entrer en relations directes avec le gouvernement allemand au sujet de la prolongation des accords avec la M.I.C.U.M. prouvent que l'Allemagne oppose une opposition gouvernementale au président Herriot.

SUR LA PISTE DE LA 1641-D-3 Le 18^e Tour de France Cycliste

Un garagiste de Courtrai accuse formellement Dartois

Une brosse pour donner un coup à ses vêtements lesquels étaient couverts de poussière. Il me déclara ensuite qu'il venait d'Armentières puis se fit indiquer la route de Bruxelles. Il prit place au volant, tandis qu'Elisa Legrand, pénétrait dans la voiture. Aussitôt l'auto démarra et disparut rapidement dans la nuit. Son stationnement à Courtrai avait été d'une vingtaine de minutes environ.

Ca doit être une auto volée !

J'avais remarqué que Dartois éprouvait quelques difficultés à mettre son moteur en marche, ceci fit que j'eus l'idée que l'auto ne lui appartenait pas et que ça devait être une voiture volée.

Ce sont bien eux !

A l'issue de notre interview nous présentâmes à M. Neyrinck les dernières photographies de Dartois et de sa maîtresse publiées par notre journal ces jours derniers.

Au café Belle-Vue

Nous avons dit plus haut qu'Elisa Legrand s'était rendue au Café Belle-Vue à Courtrai, en attendant son amant. Le propriétaire du café, M. Henri Geothals et son fils Edgar, se trouvant dans le débit quand la fille Legrand y pénétra. Elle était vêtue d'un manteau beige et elle avait enfoncé très fort son chapeau sur les yeux. Elle prit place à une table et commanda un café.

Un drôle de client

L'homme me demanda d'écrire le prix que je vendais l'essence. Je lui indiquai le prix de 47 francs pour 20 litres.

Le garagiste se méfiait de Dartois

« Une fois servi, Dartois voulut me payer avec un billet de 100 francs. Je ne pouvais faire l'appoint et je me rendis au Café où l'attendait sa compagne pour obtenir de la monnaie.

Témoignages accablants

Les déclarations de MM. Neyrinck et Geothals père et fils, constituent une charge extrêmement accablante pour Dartois et sa complice.

Les expulsés retournent dans les pays occupés

Berlin, 27. — M. de Saint-Quentin, chargé d'affaires de France à Berlin, a été reçu hier par le ministre des affaires étrangères d'Allemagne et lui communiqua la décision de la Haute Commission interalliée de rapatrier en France 7.000 arrêtés d'expulsion intéressant 40.000 personnes de la zone d'occupation française.

L'initiative de M. Herriot est favorablement accueillie

entre les chefs des partis socialiste, centriste, démocrate et les chefs des syndicats, pour la formation de groupements locaux du Deutsche Republikanischer Reichstag.

UNE "JOURNEE REPUBLICAINE"

C'est ainsi qu'en présence du président Ebert et du Préfet de Wiesbaden, un grand meeting aura lieu le 6 juillet, à Künigsweier, près de Bonn, une « Journée Républicaine ».

Le refus de prolongation des accords de la M.I.C.U.M.

Berlin, 27. — Le Service Parlementaire Socialiste écrit que le refus du gouvernement français d'entrer en relations directes avec le gouvernement allemand au sujet de la prolongation des accords avec la M.I.C.U.M. prouvent que l'Allemagne oppose une opposition gouvernementale au président Herriot.

Le pourvoi refusé à l'industriel Pire de Marchienne-au-Pont

Paris, 27. — La chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Jean-Baptiste Pire, originaire de Marchienne-au-Pont (Belgique), fabricant de céramiques, arrêté à Paris, et qui avait été condamné par la Cour d'assises de la Seine, le 12 mai 1924, à dix ans de détention dans une enceinte fortifiée, pour intelligence avec l'ennemi.

La République contre la Monarchie

Dusseldorf, 27. — Afin de répondre aux manifestations continuées des militaristes et des ultranationalistes, une active propagande est faite en faveur de l'accroissement des organisations de défense républicaine.

ON PECHE LE SAUMON DANS LA CANCHE ET L'AUTHE

Boulogne-sur-Mer, 27. — De nombreuses captures de saumon sont signalées dans les rivières de la Canche et de l'Authie.

Aujourd'hui : 4^e étape BREST - LES SABLES D'OLONNE

412 kilomètres

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Brest, 27 juin. — Aujourd'hui lendemain d'étape, les champions de la pédale reposent. Les soigneurs sont affairés, à panser les blessures à lavez les plaies. Les coureurs, beaux, couds de sauteurs, souffrent des yeux. Le soleil, la poussière, le vent sont en effet, de terribles ennemis pour les coureurs routiers. Dans les garages les suiveurs sont occupés à la réparation des boyaux, qu'ils s'occupent de changer depuis le départ de Paris ! Les routes sont mauvaises en général, l'annéé est mauvaise. L'abandon des frères Pélissier, fait aujourd'hui l'objet de toutes les conversations.

« On se félicite de ce grand favori on lui a pris cette surprenante décision ! Une question de santé ? Alors... L'incident n'en valait vraiment pas la peine. Après avoir évoqué toutes les raisons, on a décidé de cette ridicule détermination, les coureurs restant en ligne en font leur devoir. Après tout, pourquoi s'en faire ?... Deux hommes, deux « as » moins sur les rangs. Les coureurs ont senti que plus grandes pour les persévérants ! »

Un fait, aussi, a bien étonné les spectateurs. La victoire nette et décisive du petit belge Beckman qui, au sprint, a remporté des honneurs tels que Thys, Salier, Schuer, Van der Linden, Lamba, Jacquino, Bottechia, hommes de toute première classe ! »

Beckman a fait un bel et beau effort, il travaille, il veut arriver on ne peut que l'encourager. Pas d'excuses. Le voilà maintenant en tête du classement général, avec Bottechia qui conserve le maillot jaune de leader. Reussira-t-il à le lui ravir à la prochaine étape. Attendez !... Quelles sont les positions à la veille de la quatrième étape ? 150 coureurs ont été classés, 74 touristes routiers, 8 de deuxième catégorie et 28 de première ; Bottechia, Souchart, Colle, Buysse, Sellier, Masson, Molliat, Bachelier, Englebert, Alavoine, Ebanne, Thibaut, Lambert, Muller, Tiberghien, Huot, Carlier, Gérard, Van Brunaen, Rich, Poutan, Déjonghe, Barthélemy, Heughebaert, Lemaire, Armo, Bruker, Enrick, Valazza, Beckman, Van Alencour, Huysart, Schuur, Schuur, Behoit et Geothals, 1569 kilomètres ont été couverts. Il reste 3.856 kilomètres à parcourir.

Demain des la première heure, la randonnée va se poursuivre au nord de l'Atlantique, sur la côte sud, de la Bretagne bretonnante. La quatrième étape Brest-Les-Sables-d'Olonne, ne sera pas au-dessus des moyens des grands routiers. Pas d'excuses, les routes sont mauvaises, les montées terribles, leurs descentes vertigineuses pourront nettement départager les lutteurs et sensiblement modifier le classement général.

Les Italiens seront ici sur leur terrain de prédilection. Les Belges, tenaces et résistants ne s'écartent pas outre mesure des difficultés. Quant aux Français, ils ont une grande chance qu'ils étaient nulle part inférieurs à leurs adversaires. Le dernier mot n'est pas dit. Si les chances se partaient actuellement, la lutte ne sera que plus belle, dans un tournoi, grand, et que le Tour, ne tardera pas à présenter son grand et captivant intérêt.

Le classement général

Après l'étape Cherbourg-Brest, le classement général s'établit ainsi :

1er Bottechia sur bicyclette Automoto ; 2e Eberth, Beckman en 45 h. 19 m. 09 s. ; 3e Lantz, 45 21 45 ; 4e Sellier, 45 22 09 ; 5e L. Buysse, 45 22 09 ; 6e Tiberghien, 45 22 09 ; 7e Huot, 45 22 09 ; 8e Ebanne, 45 22 09 ; 9e Beninger, 45 22 24 ; 10e Huyvaert, 45 22 24 ; 11e Fontaine, 45 25 48 ; 12e Arriel, 45 29 10 ; 13e Geothals, 45 33 50 ; 14e Carlier, 45 36 19 ; 15e Muller, 45 37 56 ; 16e Valazza, 45 37 56 ; 17e Heughebaert, 45 37 56 ; 18e Jacquino, 45 39 07 ; 19e Hengsem, 45 40 51 ; 20e De Jonghe, 45 41 13 ; 21e Thys, 45 43 25 ; 22e Lambert, 45 43 37 ; 23e Alavoine, 45 45 32 ; 24e Schuur, 45 47 11 ; 25e Drie, 45 48 21 ; 26e Pratesi, 45 49 31 ; 27e Colle, 45 49 41 ; 28e Rich, 45 49 31 ; 29e Enrick, 45 49 41 ; 30e Dege, 45 49 41 ; 31e Englebert, 45 49 41 ; 32e Buysse, 46 14 17 ; 33e Masson, 46 14 17 ; 34e Molliat, 46 18 58 ; 35e Touzart, 46 20 37 ; 36e Bachelier, 46 25 37 ; 37e Van Alencour, 46 30 47 ; 38e Gérard, 46 37 38 ; 39e Van Brunaen, 46 38 50 ; 40e Archelais, 46 43 30 ; 41e Rossgin, 46 46 55 ; 42e Van Brunaen, 47 00 25 ; 43e Wendels, 47 15 54 ; 44e Loeu, 47 21 45 ; 45e Ferrara, 47 25 25 ; 46e Emay, 47 45 45 ; 47e Dege, 47 45 45 ; 48e Despointin, 48 00 00 ; 49e Van Alencour, 48 00 00 ; 50e Despointin, 48 00 00 ; 51e Parel, 48 11 38 ; 52e Lensers, 48 17 23 ; 53e Marinet, 48 18 11 ; 54e Van Alencour, 48 18 11 ; 55e Omeye, 48 24 21 ; 56e Plister, 48 50 58 ; 57e Nempon, 49 00 00 ; 58e Hendrick, 49 10 51 ; 59e Ugraglia, 49 25 00 ; 60e Denis, 49 28 15 ; 61e Bachelier, 49 28 59 ; 62e Carlier, 49 30 00 ; 63e Blonchi, 49 35 35 ; 64e Garby, 49 44 32 ; 65e Van Alencour, 49 55 06 ; 66e Sala, 49 56 15 ; 67e Mosé, 49 56 53 ; 68e Belvaux, 50 02 57 ; 69e Van Alencour, 50 04 43 ; 70e Richard, 50 05 25 ; 71e Rière, 51 00 02 ; 72e Robert, 51 12 51 ; 73e Otero, 51 35 58 ; 74e Guenot, 51 40 55 ; 75e Ripamonti, 52 00 00 ; 76e Erbe, 51 53 08 ; 77e Van Alencour, 52 00 00 ; 78e Frodin, 52 00 00 ; 79e Kramon, 52 00 00 ; 80e Erbe, 52 00 00 ; 81e Lesigne, 52 31 42 ; 82e Gelot, 52 34 03 ; 83e Di Galatino, 52 49 49 ; 84e Van Alencour, 53 00 00 ; 85e Van Alencour, 53 00 00 ; 86e Van Alencour, 53 00 00 ; 87e Rho, 54 11 16 ; 88e Bertrand, 54 33 19 ; 89e Rho, 54 11 16 ; 90e Bertrand, 54 33 19 ; 91e Rho, 54 11 16 ; 92e Bertrand, 54 33 19 ; 93e Rho, 54 11 16 ; 94e Bertrand, 54 33 19 ; 95e Rho, 54 11 16 ; 96e Bertrand, 54 33 19 ; 97e Rho, 54 11 16 ; 98e Bertrand, 54 33 19 ; 99e Rho, 54 11 16 ; 100e Bertrand, 54 33 19 ; 101e Rho, 54 11 16 ; 102e Bertrand, 54 33 19 ; 103e Rho, 54 11 16 ; 104e Bertrand, 54 33 19 ; 105e Rho, 54 11 16 ; 106e Bertrand, 54 33 19 ; 107e Rho, 54 11 16 ; 108e Bertrand, 54 33 19 ; 109e Rho, 54 11 16 ; 110e Bertrand, 54 33 19 ; 111e Rho, 54 11 16 ; 112e Bertrand, 54 33 19 ; 113e Rho, 54 11 16 ; 114e Bertrand, 54 33 19 ; 115e Rho, 54 11 16 ; 116e Bertrand, 54 33 19 ; 117e Rho, 54 11 16 ; 118e Bertrand, 54 33 19 ; 119e Rho, 54 11 16 ; 120e Bertrand, 54 33 19 ; 121e Rho, 54 11 16 ; 122e Bertrand, 54 33 19 ; 123e Rho, 54 11 16 ; 124e Bertrand, 54 33 19 ; 125e Rho, 54 11 16 ; 126e Bertrand, 54 33 19 ; 127e Rho, 54 11 16 ; 128e Bertrand, 54 33 19 ; 129e Rho, 54 11 16 ; 130e Bertrand, 54 33 19 ; 131e Rho, 54 11 16 ; 132e Bertrand, 54 33 19 ; 133e Rho, 54 11 16 ; 134e Bertrand, 54 33 19 ; 135e Rho, 54 11 16 ; 136e Bertrand, 54 33 19 ; 137e Rho, 54 11 16 ; 138e Bertrand, 54 33 19 ; 139e Rho, 54 11 16 ; 140e Bertrand, 54 33 19 ; 141e Rho, 54 11 16 ; 142e Bertrand, 54 33 19 ; 143e Rho, 54 11 16 ; 144e Bertrand, 54 33 19 ; 145e Rho, 54 11 16 ; 146e Bertrand, 54 33 19 ; 147e Rho, 54 11 16 ; 148e Bertrand, 54 33 19 ; 149e Rho, 54 11 16 ; 150e Bertrand, 54 33 19 ; 151e Rho, 54 11 16 ; 152e Bertrand, 54 33 19 ; 153e Rho, 54 11 16 ; 154e Bertrand, 54 33 19 ; 155e Rho, 54 11 16 ; 156e Bertrand, 54 33 19 ; 157e Rho, 54 11 16 ; 158e Bertrand, 54 33 19 ; 159e Rho, 54 11 16 ; 160e Bertrand, 54 33 19 ; 161e Rho, 54 11 16 ; 162e Bertrand, 54 33 19 ; 163e Rho, 54 11 16 ; 164e Bertrand, 54 33 19 ; 165e Rho, 54 11 16 ; 166e Bertrand, 54 33 19 ; 167e Rho, 54 11 16 ; 168e Bertrand, 54 33 19 ; 169e Rho, 54 11 16 ; 170e Bertrand, 54 33 19 ; 171e Rho, 54 11 16 ; 172e Bertrand, 54 33 19 ; 173e Rho, 54 11 16 ; 174e Bertrand, 54 33 19 ; 175e Rho, 54 11 16 ; 176e Bertrand, 54 33 19 ; 177e Rho, 54 11 16 ; 178e Bertrand, 54 33 19 ; 179e Rho, 54 11 16 ; 180e Bertrand, 54 33 19 ;